

[Lire cet email dans mon navigateur](#)



Fin de l'alerte

Fin de l'alerte – L'eau peut à nouveau être consommée normalement

Zone concernée : Penthaz



Penthaz, le 10 juillet 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'après analyses, le Service cantonal concerné confirme que l'eau potable de Penthaz peut à nouveau être consommée sans crainte.

Important

Nous vous prions cependant de prendre les précautions suivantes :

- Bien rincer (purger) toutes les conduites de la maison (eau chaude et froide, y compris brise-jet des robinets) pendant 5 minutes. Le rinçage des conduites intérieures est très important, il permet d'exclure toute possibilité de recontamination du réseau.
- Si vous avez un filtre sur votre installation ou des appareils de traitement ultérieur de l'eau potable, p.ex. des installations d'adoucissement, ces derniers doivent être soigneusement entretenus et éventuellement remplacés afin d'éviter tout risque de recontamination du réseau de distribution. En cas de doute, adressez-vous à un professionnel.

Si une chloration a dû être effectuée, l'eau peut avoir un léger goût ou une odeur de chlore. Cela n'est pas dangereux pour la santé. Ces inconvénients temporaires disparaissent après évaporation.

En vous remerciant de votre compréhension et de la confiance accordée à nos services, nous vous adressons nos salutations les meilleures.

Des informations sont régulièrement publiées sur notre site internet : www.penthaz.ch

Pour recevoir des informations dans les meilleurs délais, abonnez-vous à notre Newsletter !

SI Lausanne

Le chef d'exploitation

Commune de Penthaz

La secrétaire



Commune de Penthaz

Administration communale
Rue du Vieux Collège 7
1303 Penthaz
021 862 71 88

Horaires :

Lundi : 15h00 - 19h00
Mercredi : 08h00 - 12h00
Jeudi : 8h00 - 12h00
Vendredi : 08h00 - 12h00



Vous recevez cette newsletter du site www.penthaz.ch avec l'adresse nathalie.pahud@penthaz.ch.
[Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.

